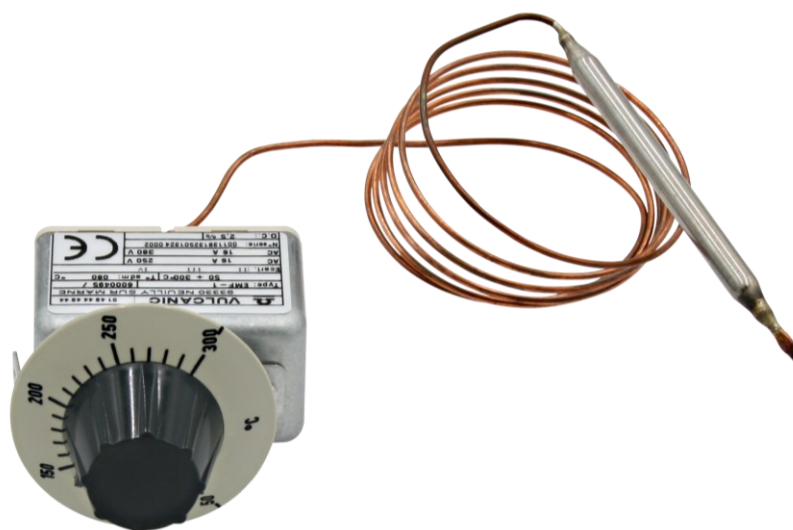


THERMOSTATS À DILATATION DE LIQUIDE

Réf. 9030- 02/03



VULCANIC S.A.S.

48, rue Louis Ampère – Zone Industrielle des Chanoux

F – 93330 NEUILLY SUR MARNE

Tél. : +33 (0)1 49 44 49 20

E-mail : contact@vulcanic.com - Website : www.vulcanic.com

e-catalogue : shop.vulcanic.com

1. Application

Régulation ou limitation de température pour liquides, gaz ou solides.

2. Description

- Thermostat à dilatation de liquide à bulbe et capillaire en cuivre pour référence 9030-02.
- Thermostat à dilatation de liquide à bulbe en acier inoxydable et capillaire en cuivre pour référence 9030-03.
- Contact inverseur, hors potentiel.
- Pouvoir de coupure max :
 - Au contact d'ouverture (voie de contact 1 à 2)
 - AC 24...400 V +10 %, 0,1...10 A
 - AC 24...230 V +10 %, 0,1...16 (3)* A, $\cos \varphi = 1$ (0,6)
 - DC 24...230 V +10 %, 0,25 A
 - Au contacteur (voie de contact 1 à 4)
 - AC 24...400 V +10 %, 0,1...2 A
 - AC 24...230 V +10 %, 0,1...8 (3)* A, $\cos \varphi = 1$ (0,6)
 - DC 24...230 V +10 %, 0,25 A
- (* Charges inductives)
- Différentiel : 2,5 % de la pleine échelle.
- Connexion par cosses plates A6,3 x 0,8 DIN 46244.
- Montage en façade ou sur support (à l'intérieur d'un boîtier ou d'un coffret, par exemple).

Référence	Plage (°C)	Ø bulbe (mm)	Lgr bulbe (mm)	Lgr capillaire (mm)
9030-02	0 / +100	6	160	1000
9030-03	+50 / +300	6	90	1000

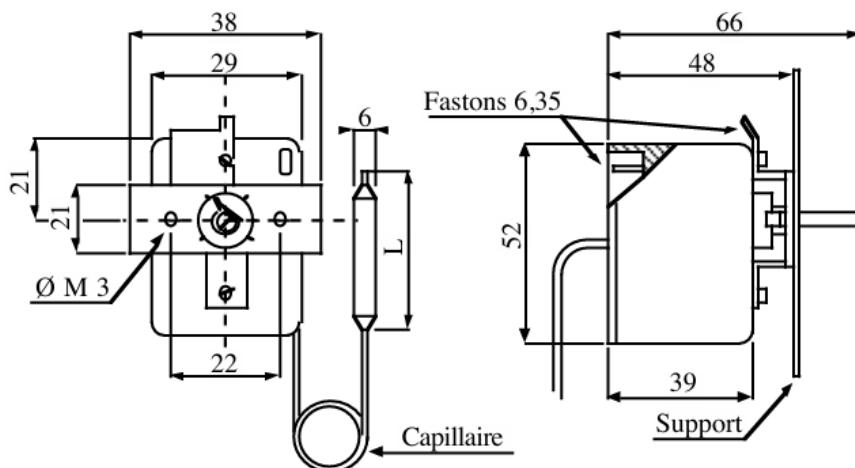
3. Précaution d'emploi

- Manipuler le capillaire avec précaution ; il ne doit en aucun cas être percé sous peine de destruction définitive de l'appareil. Respecter un rayon de formage supérieur à 5 mm.
- Vérifier que la matière du bulbe et du capillaire est compatible avec le produit contrôlé, dans le cas où il est en contact direct avec celui-ci.

4. Montage et raccordement électrique

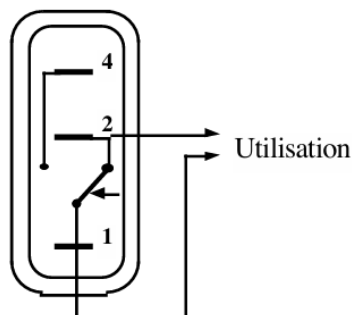
4.1 Montage :

- Sur le support devant recevoir ce thermostat (façade ou patte de fixation), ménager un trou de $\varnothing 7$ mm, pour le passage de l'axe du bouton et deux trous, pour fixation, de $\varnothing 4$ mm (diamétralement opposés) sur un cercle de $\varnothing 22$ ayant comme centre celui de l'axe du bouton, en veillant à l'orientation désirée de l'appareil (voir croquis ci-dessous).
- Introduire l'axe du bouton dans le trou ménagé à cet effet.
- Placer la rondelle de serrage perforée sur le support recevant l'appareil, puis le cadran en veillant à sa bonne orientation.
- Mettre en place les deux vis de fixation.
- Placer le bouton dans son axe.
- Mettre en place le bulbe, généralement dans un doigt de gant (cas des liquides et gaz) ou dans un logement cylindrique (cas des solides), de diamètre intérieur légèrement supérieur à celui du bulbe pour conserver une bonne conduction thermique. Il est recommandé de confirmer cette conduction avec une graisse thermique appropriée.



4.2 Raccordement électrique :

Réaliser le raccordement suivant :



- Veiller à la bonne mise en place et au bon serrage de chaque borne faston sur le thermostat.
- Ne pas omettre de raccorder la borne de masse à la terre de l'installation.

5. Procédure de mise en service

- A l'aide du bouton de réglage, positionner son index sur la valeur de consigne de température désirée du cadran.
- Mettre sous tension l'installation de chauffage, après avoir vérifié que toutes les conditions de bon fonctionnement de l'installation sont remplies.
- Avant que la température nominale soit atteinte s'assurer que la manœuvre du bouton de réglage du thermostat provoque bien l'arrêt du chauffage et sa remise en route. Remettre alors ce bouton sur la consigne de température d'utilisation.

Nota: L'information figurant sur le vernier du cadran du thermostat n'est pas suffisamment précise pour être certain de l'exactitude de la température obtenue. Procéder par retouches successives sur le réglage de la consigne jusqu'à obtention de la température recherchée, en mesurant celle-ci à l'aide d'un thermomètre.

6. Entretien

S'assurer périodiquement (au minimum une fois par an) :

- Que les bornes faston sont bien serrées et à leur place.
- Dans le cas de contrôle de fluide polluant nettoyer le bulbe (et son doigt de gant si il y a lieu) sans l'endommager, dans l'éventualité de présence d'un dépôt (l'encrassement risque de fausser la mesure de température par obstruction de l'échange thermique).

7. garantie

Notre garantie est conforme aux accords intersyndicaux de la Construction Électrique et à nos conditions générales de ventes.

Les détériorations engendrées par :

- une utilisation supérieure à 10% de la tension nominale prévue,
- un dépassement du pouvoir de coupure de l'appareil,
- des usures provoquées par manque d'entretien, de chocs, de maladresse ou inexpérience de l'utilisateur,
- le non-respect de la présente notice, des règles de l'art et de la législation,
- des phénomènes de corrosions ou de colmatage,

ne sauraient engager notre responsabilité.